

## LISTE DES PIÈCES

(À joindre au dossier)

Réf : B.O n°7 du 23 septembre 1999 – B.O n°2 du 13 janvier 2005

Arrêté du 18 mai 2009 relatif aux transports en commun de personnes

- Le projet pédagogique et éducatif global.
- Le programme détaillé du séjour, incluant les moyens de déplacement pendant le séjour.  
(Exemple : Car, véhicule centre, train, navette communale, fluvial, téléphérique, vélo...)
- L'attestation de prise en charge du transport, si transport (s) organisé(s) par une collectivité territoriale ou par le véhicule du centre d'hébergement.
- L'annexe 3 – Fiche information transport Aller/Retour et le schéma de conduite fourni par le transporteur.
- La liste des transports pendant le séjour. (Ne pas joindre les schémas de conduite)
- Le diplôme de l'assistant sanitaire. Si le référent « assistant sanitaire » est présent en nuitée sur la totalité du séjour : une seule copie du document suffit.
- L'attestation de réussite des élèves, aux tests spécifiques à la pratique des activités nautiques. (Si nécessaire)
- La liste des élèves. (Pour les classes de grande section maternelle et CP, la date de naissance des élèves doit figurer dans la liste)

**Au moment du départ** et uniquement si la liste initiale transmise avec le dossier est modifiée, transmettre la nouvelle liste des élèves au bureau des sorties scolaires de la Dsden d'accueil, de préférence par courriel : [cldecouv74@ac-grenoble.fr](mailto:cldecouv74@ac-grenoble.fr).

### **Pour information :**

Toute modification dans le dossier initial, doit être transmise impérativement par courriel.

Un modèle de fiche signalétique (*non exhaustive*) est proposé comme support à l'information d'éventuelle.s modification.s.

### **Rappel :**

Conformément à la réglementation : B.O n°2 du 13 janvier 2005 : « L'ensemble du dossier ainsi constitué (*qu'il n'y a pas lieu de compléter par des documents supplémentaires, non prévus par les textes*) est transmis à l'inspecteur d'académie d'accueil. »

Par conséquent, **il n'est pas nécessaire** de joindre au dossier, les copies des BAFA, diplômes ou cartes professionnelles des intervenants extérieurs qualifiés, ainsi que les schémas de conduite concernant les transports sur place.

### **À toute fin utile :**

Lien direct au site des sorties scolaires : <https://sorties-scolaires-haute-savoie.web.ac-grenoble.fr/>